

LA LOI BLANQUER DITE « ECOLE DE LA CONFIANCE », QU'EST-CE QUE C'EST ?

Faire taire toutes critiques des décisions gouvernementales

L'introduction, dès l'article 1, des notions « d'engagement » et d'« exemplarité » présage de la **volonté gouvernementale de vouloir étouffer toutes les critiques** de la part des agents et d'empêcher les revendications.

La disparition programmée de l'école maternelle

Par dérogation, la **scolarisation des enfants âgés de trois à six ans** pourra se faire dans un **établissement d'accueil collectif**.

Il s'agit ni plus ni moins au détour d'un amendement que de **transférer les missions relevant de l'école maternelle publique à des jardins d'enfants municipaux, intercommunaux ou gérés par des associations privées, pouvant être de plus confessionnelles.**

C'est la suppression de milliers de postes de professeurs d'école de maternelle.

Renforcement de l'école Inclusive

C'est, entre-autre, la généralisation des PIAL, dispositifs visant à organiser la mutualisation des AESH dans un souci de rationalisation. **C'est la généralisation de la prise en charge de plusieurs élèves par un seul AESH et la suppression de milliers de postes d'AESH.**



**Pour l'abandon du projet de loi Blanquer et la satisfaction des revendications,
la grève reconductible est à l'ordre du jour
Discutons-en dans nos écoles, préparons et décidons !**